

03

1er trimestre 2025

LETTRE D'INFORMATION DU MONDE COMBATTANT

Bulletin d'informations de la sous-direction de la mémoire combattante - bureau du monde combattant et des commémorations de la DMCA

1945-2025

*LA VICTOIRE
L'INDOCHINE*

LE RETOUR DES ABSENTS



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ÉDITO

Acteurs du monde combattant,

L'année 2025 verra la fin du cycle commémoratif consacré au 80ème anniversaire de la Libération.

À cette occasion, de nombreuses cérémonies, tant nationales qu'internationales seront organisées pour commémorer la victoire de 1945.

Elles permettront d'évoquer les mémoires de la Seconde Guerre mondiale en Europe : le retour des prisonniers de guerre et des déportés, la libération des dernières poches de résistance allemandes en France, la reconstruction de la France, son retour dans le concert des nations et la renaissance de son armée.

En tant qu'associations, fédérations, fondations mémorielles du monde combattant, vous serez amenées à participer ou organiser des actions de mémoire (cérémonies, colloques, expositions...)

N'hésitez pas à nous contacter, partager vos agendas ou nous transmettre des articles pour enrichir cette lettre d'information qui est la vôtre.

Nous vous souhaitons une très bonne nouvelle année.

La rédaction

SOMMAIRE

02. ÉDITO

03. LE MINISTÈRE DES
ARMÉES SOUTIENT

04. LE MINISTÈRE DES
ARMÉES PRÉSENTE

05. LE MINISTÈRE DES
ARMÉES INFORME

08. AGENDA MÉMORIEL

09. COMMÉMORATIONS

11. INFOS MONDE
COMBATTANT

SGA DMCA
Secrétariat général pour l'administration / Direction de la mémoire, de la culture et des archives

Photo de couverture : le général de Lattre de Tassigny signant les instruments de capitulation de l'armée allemande à Berlin, 8 mai 1945.
Source : ECPAD.

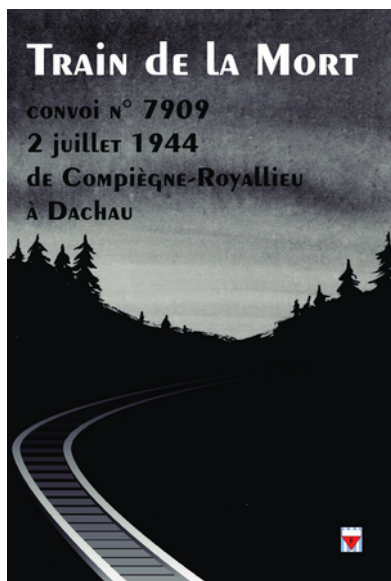
Rédaction et publication : direction de la mémoire, de la culture et des archives, sous-direction de la mémoire combattante, bureau du monde combattant et des commémorations (SGA/DMCA/SDMC/BM2C)

Rédacteur en chef : Quentin TISSOT

Les textes fournis par les associations et institutions extérieures à la DMCA sont fournis à titre gracieux et n'engagent que leurs auteurs.

Pour contribuer aux futures lettres d'information, vous pouvez adresser vos suggestions et observations à : quentin.tissot@intradef.gouv.fr

La direction de la mémoire, de la culture et des archives (DMCA) subventionne chaque année des projets mémoriels liés aux conflits contemporains auxquels la France a participé. Ces derniers mois, nous avons en particulier soutenu :



CIRCUIT MÉMORIEL DU CONVOI 7909, LE "TRAIN DE LA MORT" DE COMPIÈGNE À DACHAU.

Du 1er au 6 juillet 2024, L'Amicale du camp de concentration de Dachau a organisé un circuit de mémoire pour commémorer le 80ème anniversaire du "Train de la Mort", convoi 7909, parti de Compiègne le 2 juillet 1944 à destination de Dachau.

Des événements commémoratifs et d'hommage (13 au total) ont été organisés sur les lieux les plus singuliers de la tragédie, avec la présence d'un groupe de descendants des victimes et survivants du convoi, et cela en collaboration avec les associations de mémoire, des établissements scolaires et les municipalités concernées.

RECONSTITUTION DE LA TRANCHÉE DE CHATTANCOURT

Située sur le champ de bataille de Verdun, la tranchée de Chattancourt a été reconstituée à proximité de l'endroit où se croisaient les tranchées de Toulouse et de Chattancourt en 1916.

Ce lieu de mémoire permet au visiteur de vivre une expérience immersive dans la vie quotidienne d'un Poilu.

<https://tranchee-verdun.com>



Les demandes de subvention pour des projets mémoriels peuvent être déposées auprès de la DMCA par des personnes morales disposant d'un SIRET, par l'intermédiaire du portail "démarches simplifiées" (lien et informations:

<https://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/demande-subvention>)

Veillez noter que les subventions attribuées sont limitées au soutien de projets déjà bien engagés et disposant de financements sur fonds propres ou diversifiés.

LE MINISTÈRE DES ARMÉES PRÉSENTE



LA MAISON NUMÉRIQUE DES BLESSÉS ET DES FAMILLES (MNBF)

Depuis avril 2023, le secrétariat général pour l'administration du ministère des Armées a mis en ligne **un nouveau site spécifiquement dédié aux blessés**, à leurs familles ainsi qu'aux familles endeuillées.

Plateforme numérique unique sur internet, la MNBF rassemble en un seul site toute l'information utile aux blessés et aux familles pour accéder à leurs droits, comprendre leurs démarches ou trouver les bons interlocuteurs.

Elle s'adresse aux militaires des trois armées, des services et de la gendarmerie, qu'ils soient d'active ou de réserve, aux anciens militaires, à leurs proches ainsi qu'aux familles endeuillées.

La maison numérique des blessés et des familles rassemble en un seul et même outil toute l'information, quels que soient les profils, et permet de disposer des dernières actualités, en tenant compte notamment des avancées du plan d'action ministériel d'accompagnement des blessés et de leur famille.

La MNBF met à disposition une information adaptée au contexte de chacun, dans une logique de parcours. Un espace personnalisé sera bientôt disponible et permettra de renforcer cette dimension individualisée.

L'objectif est bien-sûr aussi de simplifier l'accès au droit en réalisant ses démarches en ligne pour demander une pension militaire d'invalidité, une indemnisation complémentaire, une allocation aux fonds de prévoyance, sa carte du combattant ou son titre de reconnaissance de la nation.

Enfin, et pour renforcer la dimension humaine de l'accompagnement, la MNBF rassemble les contacts des différents acteurs de l'accompagnement en mesure d'intervenir tout au long du parcours, et permet d'accéder au bon interlocuteur par exemple en fonction de sa localisation.

La MNBF est un site en constante évolution : depuis 2024 il est désormais possible d'accéder au code des pensions, aux guides barèmes et à la jurisprudence associée. Un outil pédagogique de calcul des infirmités multiples est également mis à disposition de même que des articles de fond rédigés par des experts métiers.

Le site continuera d'évoluer en 2025 pour diffuser une information toujours plus complète et individualisée.

<https://maison-des-blesses.defense.gouv.fr>

LE MINISTÈRE DES ARMÉES INFORME

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT "CO-ORGANISATION DES RTM 2025"

Le ministère des Armées conduit la politique publique dédiée à la mémoire des conflits contemporains. Il assure, au travers de la direction de la mémoire, de la culture et des archives (DMCA), l'entretien, la conservation et la valorisation d'un grand nombre de sites mémoriels.

En liaison avec les collectivités territoriales, les musées et les Etats étrangers concernés et leurs gestionnaires de sites, il est un acteur essentiel du tourisme de mémoire, et oeuvre ainsi à la promotion et à la structuration de cette filière touristique.

Dans ce cadre, la DMCA renouvellera en 2025 les "Rencontres du tourisme de mémoire" (RTM), un évènement national qui réunira l'ensemble des acteurs du tourisme de mémoire.

Pour obtenir et déposer vos dossiers de candidature à l'accueil des RTM2025, merci de contacter :

<https://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/appe-manifestation-dinteret>



CANDIDATURES ÉLIGIBLES AUX RTM2025

- Etre un acteur du tourisme de mémoire.
- Disposer d'une infrastructure ayant une capacité d'accueil de 200 à 250 pers.
- Etre en capacité de mettre en place un système de gestion des inscriptions.
- Disposer des moyens techniques suivants: materiel de projection et de captation, sonorisation, outil de visioconférence, espace de restauration, vestiaire...
- Mettre à disposition les services et moyens humains permettant d'assurer le bon déroulement des RTM...



Secrétariat général pour l'administration
Direction de la mémoire, de la culture et des archives

Commémorations Mode d'emploi

Guide à l'attention des élus et acteurs territoriaux

Octobre 2024



GUIDE DES COMMÉMORATIONS À L'ATTENTION DES ÉLUS LOCAUX ET ACTEURS TERRITORIAUX

La dernière version (décembre 2024) du Guide des commémorations à l'attention des élus locaux et acteurs territoriaux est disponible sur le site du [ministère des armées](https://www.cheminsdememoire.gouv.fr)



LE MINISTÈRE DES ARMÉES

SOUTIEN

LES PRODUCTIONS
AUDIOVISUELLES

La DMCA apporte un soutien financier et scientifique à la production de documentaires historiques. Celui-ci s'inscrit dans une démarche plus globale de soutien à l'audiovisuel apporté par le ministère des armées aux sociétés de production. Cet accompagnement peut prendre différentes formes pour répondre aux principales attentes des professionnels du secteur :

UN SOUTIEN FINANCIER ET SCIENTIFIQUE

aux projets qui valorisent l'histoire et le patrimoine militaires français, la mémoire des conflits contemporains, ou participent au renforcement de l'esprit de défense et du lien armée-nation, à l'issue d'une étude du dossier par le comité d'aide aux projets patrimoniaux et culturels du ministère. Pour les films soutenus, la possibilité d'organiser une avant-première dans un site prestigieux du ministère.

UNE ACTION DE CONSEIL OU D'ACCOMPAGNEMENT

qui peut intervenir dès le développement et la préparation des projets audiovisuels ou cinématographiques (conseil en écriture, relecture de scénarios, coaching ou formation de figurants, etc).

UNE AIDE DANS LA RECHERCHE D'ARCHIVES

audiovisuelles et photographiques conservées par l'Etablissement de communication et de production audiovisuelle de la défense (ECPAD) et dans les fonds et collections du Service historique de la défense (SHD).

LA LOCATION

d'un espace ou d'un site servant de décor, la location de matériel lorsqu'il n'y a pas de moyens équivalents dans le secteur privé.

AUSCHWITZ, DES SURVIVANTS RACONTENT, DE CATHERINE BERNSTEIN (KUIV), DIFFUSÉ LE 27 JANVIER 2025 SUR FRANCE 5.



Tous portent un numéro tatoué sur l'avant-bras. Tous ont été déportés à Auschwitz. Tous ont un jour raconté. C'était en 2006.

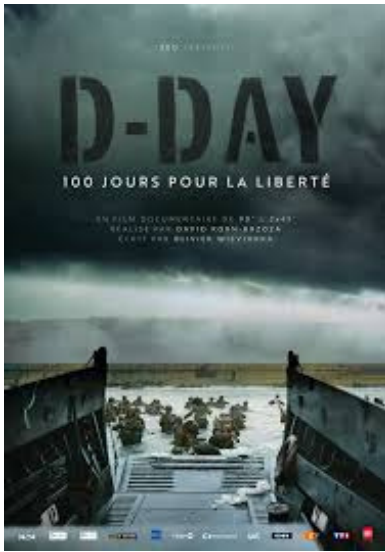
Pour les 80 ans de la découverte du camp, ces cinq documentaires proposent de retracer l'histoire de la déportation à Auschwitz à travers les récits de 44 rescapés.

Ils sont nés en Pologne, en Allemagne, en Belgique, en Roumanie, en Hongrie ou en France... Ils vont nous plonger dans leurs souvenirs d'enfants, d'adolescents, de jeunes adultes dans l'Europe occupée jusqu'à leur déportation à Auschwitz.

Ces détenus du plus grand camp de concentration nazi vont devenir les témoins de l'extermination des Juifs.

Ces 44 survivants vont raconter leurs histoires et celles de ceux qui sont restés là-bas. De cette multitude de récits individuels surgira alors le tableau d'un centre de mise à mort industriel : Auschwitz, symbole absolu de destruction des Juifs d'Europe.

D-DAY, 100 JOURS POUR LA LIBERTÉ, DE DAVID KORN-BRZOZA (ZED), DIFFUSÉ LE 6 JUIN 2024 SUR TF1.



Jun 1944, les Alliés débarquent en Normandie. Il leur faudra près de 100 jours pour briser la résistance allemande et amorcer la libération du continent. Cette odyssée, préparée durant près de six mois, débute par la terrible bataille des plages. Elle se poursuit par la campagne de Normandie qui tourne au cauchemar : les Anglo-Américains ne parviennent pas à percer et sont victimes de nombreuses pertes, tandis que les Allemands résistent avec opiniâtreté. Cette épopée dévoile les ressorts de l'opération Overlord. Si elle explique les opérations militaires, elle évoque aussi le sort des civils normands – soumis à des bombardements meurtriers, l'attitude des soldats alliés et de leurs adversaires allemands, ainsi que les aspirations de la population française, partagée entre la peur et l'espérance. A l'aide d'archives restaurées et colorisées, et des témoignages de tous les acteurs de ce conflit, nous allons traverser ces cent jours de combats apocalyptiques qui ont écrit l'Histoire.

1914 : ET SOUDAIN, LA GUERRE, DE CÉDRIC GRUAT (ROCHE PRODUCTIONS), DIFFUSÉ LE 12 NOVEMBRE 2024 SUR FRANCE 2.



À l'occasion du 110e anniversaire du déclenchement de la Première Guerre Mondiale, ce film raconte les premiers mois de ce conflit tels qu'ils ont été vécus par les Français, civils et militaires : sidération, mobilisation, séparation, occupation... Que signifie basculer dans la guerre ? Comment s'adapter, tenir, faire face quand tous les repères volent en éclat ? Comment accepter et consentir à tant de sacrifices ? Avec 300 000 morts entre août et décembre 1914, ces premiers mois furent pour les Français les plus meurtriers de toute la Grande Guerre. Un conflit que l'on croyait court mais qui s'embourbe dès l'automne et se fige dans une guerre interminable dans les tranchées, lorsque les soldats réalisent qu'ils ne rentreront pas chez eux à Noël comme ils l'espéraient.



AGENDA MÉMORIEL

JANVIER - FÉVRIER - MARS 2025

JANVIER

Pour mémoire,

27 janvier : Journée internationale de commémoration en mémoire des victimes de l'Holocauste

FÉVRIER

2 février : Commémoration de la libération de Colmar et hommage au général de Lattre de Tassigny.

MARS

9 mars : Commémoration du coup de force japonais en Indochine

11 mars : Journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme

19 mars : Journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc

AGENDA DU MONDE COMBATTANT

La lettre d'information du monde combattant est publiée
chaque trimestre.

Si vous souhaitez que vos événements apparaissent sur l'agenda
du monde combattant, merci de transmettre vos actions en
mentionnant l'objet, la date et le lieu à l'adresse suivante:

quentin.tissot@intradef.gouv.fr



COMMÉMORATIONS

LIBYE UNE TERRE DE MÉMOIRE PAR EXCELLENCE

Texte du colonel Benoît et de l'adjudant-chef Yannick,
mission de défense de l'ambassade de France en Libye

Il existe cinq lieux de mémoire nationaux en Libye. Le premier est le cimetière du Commonwealth situé à Tripoli et dans lequel 15 tombes de soldats français sont répertoriées.

Le second est l'important cimetière français de Tobrouk dans lequel 214 soldats sont inhumés.

Le troisième est l'imposante stèle érigée sur le site même de la bataille de Bir Hakeim, où le général Koenig et les Français libres constitués aux deux tiers de soldats des colonies comme les volontaires du Pacifique, mais également de légionnaires dont Hubert Germain fut la figure emblématique, vont par une résistance héroïque permettre aux Britanniques de se rétablir sur une ligne défensive.

Enfin, les deux derniers sont les forts historiques de Mourzouk où les FFL du Tchad sous les ordres du lieutenant-colonel Colonna d'Ornano ont participé à un raid audacieux avec le Long Range Desert Group (LRDG), et naturellement Koufra à partir duquel le futur général Leclerc lança le fameux serment éponyme.





COMMÉMORATIONS

En 2024, à l'occasion du 80ème anniversaire de la libération de la France, la mission de défense de Tripoli a commémoré cette date anniversaire importante.

En associant quelques volontaires membres d'associations comme celle des familles de compagnons de la libération (AFCL) et grâce à l'appui de la DMCA, la MdD a pu réaliser une stèle en mémoire des combattants de la France libre qui permet désormais, qu'elles que soient les conditions sécuritaires, de commémorer dans l'enceinte même du poste diplomatique et avec nos alliés les combats de nos anciens. Ce sixième lieu qui permet de faire perdurer la mémoire française en Libye, nous aura permis de commémorer en 2024 la libération de Strasbourg à partir du sol où a été proclamé le serment de Koufra en novembre dernier. Il nous a également déjà permis il y a quelques jours de commémorer le 11 janvier 2025 l'opération de Mourzouk avec l'attaché de défense britannique.

A partir de Tripoli et toujours en liaison étroite avec la DMCA, la mission de défense de Tripoli continuera en 2025 avec la même détermination que ses anciens à œuvrer au travail de mémoire.

Les textes fournis par les associations et institutions extérieures à la DMCA sont fournis à titre gracieux et n'engagent que leurs auteurs.
Pour contribuer aux futures lettres d'information, vous pouvez adresser vos suggestions et observations à : quentin.tissot@intradef.gouv.fr

INFOS DU MONDE COMBATTANT

CEUX DE RAWA-RUSKA

Juin 1940, l'armée française est défaite en dépit d'âpres combats. Près de 2 millions de soldats sont faits prisonniers. La majeure partie sera envoyée en captivité dans des Stalags, en Allemagne.

Souvent amers de la « défaite » et malgré la propagande de Vichy qui promet un retour rapide en France, certains ne se résignent pas, deviennent récalcitrants au travail, ralentissent voire sabotent la production ; d'autres vont plus loin et mettent en œuvre leur refus du régime nazi en s'évadant ou en cherchant à le faire.

A partir de juin 1941 avec l'opération Barbarossa, l'Allemagne nazie envahit l'Union Soviétique et ouvre un nouveau front de l'effort de guerre qui ne saurait tolérer plus avant une dispersion des moyens et des troupes, alors que se profile aussi la mise en œuvre de la Solution finale sur les terres de l'Est, validée par la conférence de Wannsee en janvier 1942. Il convient donc de « mater » ces prisonniers français réfractaires qui donnent le mauvais exemple et contrecarrent les projets du Reich. En mars 1942, le Haut Commandement de la Wehrmacht en charge des prisonniers de guerre décide d'expédier ces hommes dans un Stalag de représailles, le 325, à Rawa-Ruska, en terre d'Ukraine fraîchement conquise.

Rawa-Ruska est une petite localité de Galicie, polonaise depuis 1923, située dans la partie la plus à l'ouest de l'Ukraine. A la suite du Pacte germano-soviétique de 1939 qui dépèce la Pologne, ce territoire passe aux mains soviétiques pour être ensuite annexé par les Allemands lors de l'opération Barbarossa et être intégré au « Gouvernement général de Pologne » qui fait régner l'ordre nazi et sa barbarie, où seront créés des camps de concentration et d'extermination comme Auschwitz, Treblinka, Sobibor et Belzec (Rawa-Ruska était situé à 10 kms de ce premier « centre de mise à mort »).

Le 12 avril 1942, un premier convoi de 2 000 prisonniers français et belges arrive à Rawa-Ruska après un voyage en wagons à bestiaux bondés, pratiquement sans eau ni nourriture, sans latrines. Ils y prennent la place des derniers soldats de l'Armée Rouge faits prisonniers dès juin 1941, qui y furent exterminés par la faim, la maladie et les mauvais traitements, laissant des traces de leur martyre aux nouveaux arrivants. D'autres convois suivirent (jusqu'en mai 1943) et ce fut plus de 20 000 hommes qui furent répartis dans un archipel de camps (Rawa-Ruska puis Lemberg -aujourd'hui Lviv- et Stryj), de sous-camps (une cinquantaine dont Tarnopol, Zloczow, ...) et de nombreux Kommandos dont celui de Zwierzienek d'où s'évadèrent 93 prisonniers. Au stalag 325, ces hommes connurent la faim, la soif, des conditions d'hygiène et de vie déplorables, les brutalités de la répression, soit des traitements de « représailles » proscrits par la Convention de Genève. Plusieurs dizaines d'entre eux mourront de maladies endémiques.



Enfin, certains de ces hommes seront témoins de la Shoah par balles, autre versant de la solution finale. Malgré ces conditions de vie inhumaines, l'incertitude de leur devenir, l'esprit de résistance demeura, donnant lieu, là encore, à des évasions parfois spectaculaires traduisant leur insoumission à l'ennemi et un esprit patriotique comme le défilé « improvisé » du 14 juillet 1942 en chantant la Marseillaise.

Bien des questions se posent encore concernant l'histoire de ce camp, de ces hommes reconnus « internés résistants » en 1956, comme la mortalité liée à cette captivité. Mais, à la suite de ces hommes qui créèrent aux lendemains de la guerre, des associations avec pour objectifs l'entraide et la reconnaissance de leur histoire, les descendants au sein de leurs associations locales, fédérées au sein de l'« Union Nationale de Ceux de Rawa-Ruska » veulent à leur tour, transmettre cette histoire singulière, absente de la mémoire collective, perpétuer leur mémoire et témoigner de leur soif de liberté.

Association nationale “Ceux de Rawa-Ruska”



CÉRÉMONIE

Le samedi 12 avril 2025, une commémoration sera célébrée devant la stèle dédiée à Rawa Ruska au cimetière du Père Lachaise à 10 heures (rdv 9h45 entrée du cimetière par la rue des Rondeaux – métro Gambetta).

Il s'agit du 83ème anniversaire de l'arrivée du premier convoi.

CONTACT

rawa-ruska-union-nationale.fr

01 42 46 75 64 — rawa.union.nationale@gmail.com

INFOS DU MONDE COMBATTANT

1945-2025 : MÉMOIRE DES VICTIMES ET RESCAPÉS DU TRAVAIL FORCÉ

En 2025, les associations FNVRCNTF (Fédération nationale des victimes et rescapés des camps nazis du travail forcé) et ANMTF (association nationale pour la mémoire du travail forcé*) se mobilisent afin d'honorer la mémoire des victimes du travail forcé sous le Troisième Reich.

Texte et photo de Valentin Suire-Duron, ANMTF

UNE MÉDAILLE

La médaille des 80 ans du Retour : célébrer la Résilience

En 2025, la médaille des 80 ans du retour des victimes du travail forcé sera remise lors des commémorations organisées par la FNVRCNTF-ANMTF et celles où elle est invitée.

DES PLAQUES COMMÉMORATIVES

Dubnica nad Váhom (Slovaquie) : une plaque sera inaugurée dans le parc de Dubnica en mémoire de cinq travailleurs français morts lors du Soulèvement.

Kamenná Poruba (Slovaquie): une autre plaque viendra remplacer celle en place pour honorer les partisans français actifs dans la région durant février et mars 1945.

DES CÉRÉMONIES

Cérémonie du souvenir à Strečno (Slovaquie) :

Une traditionnelle cérémonie se déroulera au monument des partisans français, marquant le 81^e anniversaire du Soulèvement national slovaque. Ce monument, inauguré en 1956, est dédié aux **61 Français** tombés pour la liberté.

Des commémorations annuelles se dérouleront également en Allemagne au mémorial de Dortmund et à Großbeeren.



Le soulèvement national slovaque est un mouvement de Résistance lancé le 29 août 1944 contre l'occupation allemande, elle mena des actions armées de guérilla dans les régions montagneuses du pays. Au total, plus de 400 Français rejoignent le maquis slovaque. Parmi eux, 186 jeunes du STO ont participé à l'insurrection en janvier et février 1945 en s'évadant de l'usine d'armement de Dubnica Nad Váhom.

Plus d'informations sur l'implication des STO dans la résistance slovaque à l'adresse suivante:
<https://www.travail-force.fr/80eme-anniversaire-maquis-slovaque/>

**Durant la seconde guerre mondiale, suite à l'échec de la propagande allemande pour attirer des travailleurs français volontaires en Allemagne en 1941, un exil forcé de main-d'œuvre est organisé par l'État français par une série de lois promulguées en 1942-1943 : la loi du 4 septembre 1942 permet de réquisitionner des travailleurs dans les entreprises ; la loi du 16 février 1943 institue le Service du travail obligatoire (STO), Plus de 600 000 Français ont ainsi été réquisitionnés de force. N.D.L.R.*